

**DELEGATION DE Madame Magali FRONZES
présentée par Monsieur Jérôme SIRI**

D-2015/602**Aménagement du Parc Pinçon à la Benauge. Phase 1.
Demande de subvention. Autorisation.**

Monsieur Jérôme SIRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Suite à la restitution de l'étude intercommunale Joliot-Curie et à la définition d'un projet de renouvellement urbain sur 15 à 20 ans, la Ville a décidé d'amorcer les travaux sur un espace emblématique et important pour les habitants : le Parc Pinçon. Situé au cœur du quartier, il est un élément concret pour améliorer l'image du quartier. Il est un point d'ancrage pour les habitants qui y sont fortement attachés et souhaitent une adaptation et une remise en valeur de ce jardin.

Une première phase de travaux relative au réaménagement du parvis des écoles verra la redéfinition de la liaison entre le parc et les abords du groupe scolaire. Ce sont 3 210 m² qui se verront repensés de manière ouverte et paysagère pour favoriser une circulation aisée et agréable pour les usagers. Une vaste aire de jeux de 2 805 m² viendra agrémenter le lieu pour sa réappropriation par les familles.

Cette première phase, évaluée à 814.861,67 € HT, est susceptible d'être cofinancée par l'Union européenne et le Conseil régional d'Aquitaine, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Financeurs	Montant en €	%
Union européenne / FEDER	488.917,00 €	60%
Conseil régional d'Aquitaine	162.972,33 €	20%
Ville de Bordeaux	162.972,34 €	20%
TOTAL H.T. (1^{ère} tranche)	814.861,67 €	

Si l'un de ces cofinancements était moindre, la Ville prendra à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter les cofinanceurs mentionnés ci-dessus,
- à signer tout document relatif à ces cofinancements,
- à encaisser ces cofinancements.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

M. SIRI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, je présente cette délibération 602 à la place de Magali FRONZES qui est absente. Il s'agit de l'aménagement du parc Pinçon à La Benaugue – Phase 1.

Suite à la restitution de l'étude intercommunale Joliot-Curie et à la définition d'un projet de renouvellement urbain sur 15 à 20 ans, la Ville a décidé d'amorcer les travaux sur un espace emblématique et important pour les habitants, à savoir le parc Pinçon.

Situé au cœur du quartier de La Benaugue il est un élément concret pour améliorer la qualité de vie dans le quartier. Il est un point d'ancrage pour les habitants qui y sont fortement attachés. Ceux-ci souhaitent une adaptation et une remise en valeur de ce jardin.

Une première phase de travaux relative au réaménagement du parvis des écoles verra la redéfinition de la liaison entre le parc et les abords du groupe scolaire. Ce sont 3.210 m² qui se verront repensés de manière ouverte et paysagère pour favoriser une circulation aisée et agréable pour les usagers.

Une vaste aire de jeux est aussi aménagée, 2.805 m². Elle viendra agrémenter le lieu pour sa réappropriation par les familles.

Cette première phase évaluée à 814.861,67 euros est susceptible d'être cofinancée par l'Union Européenne et le Conseil Régional d'Aquitaine selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Union Européenne / FEDER : 488.917,00 euros, soit 60%

Conseil Régional d'Aquitaine : 162.972,33 euros, soit 20 %

Ville de Bordeaux : 162.972,34 euros, soit 20%

Total : 814.861,67 euros

Si l'un de ces cofinancements était moindre, la Ville prendra à sa charge la différence.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

À solliciter les cofinanceurs mentionnés ci-dessus,

À signer tout document relatif à ces cofinancements,

À encaisser ces cofinancements.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Madame BOUILHET

MME BOUILHET. -

Monsieur le Maire, chers collègues, nous ne souhaitons pas prendre le risque de la prise en charge par la Ville de Bordeaux en cas de cofinancement moindre de l'aménagement du parc Pinçon.

Pour cette raison nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, un mot rapide pour nous féliciter de la rénovation du parc Pinçon et de la large participation de la Région sur ce projet tant attendu par les habitants et la population.

Un grand point d'espoir pour que les travaux soient faits en co-construction avec les habitants.

En effet, le début des travaux se fait malheureusement dans une grogne généralisée puisque les travaux se font en commençant par générer beaucoup de dérangements pour les habitants, les privant de stationnement en pieds d'immeubles sur certains territoires, alors qu'on leur avait fait une proposition de travaux où ça ne devait pas se passer comme ça. Il y a beaucoup de personnes âgées, beaucoup de personnes porteuses de handicap. Ce désagrément, malheureusement, vient ternir ce très beau projet tant attendu.

Donc vraiment je réitère le besoin d'accompagner la co-construction avec les habitants de ce projet.

Ne craignez rien, Mme BOUILHET, je suis persuadée que la Région ainsi que le FEDER accompagneront le financement du parc Pinçon tant attendu.

M. LE MAIRE. -

M. SIRI

M. SIRI. -

Merci pour ce cofinancement.

En ce qui concerne la co-construction de ce parc par les habitants il faut savoir qu'aujourd'hui les élèves de l'école de La Benaugue participent à un projet éducatif autour du parc.

Les assistantes maternelles seront consultées le moment venu pour installer des jeux à l'intérieur de ce parc.

Par ailleurs, vous parlez des conditions de stationnement aux alentours. Depuis le début du projet je me suis rendu une douzaine de fois sur le terrain pour compter le nombre de places de stationnement disponibles dans un périmètre d'une distance inférieure à 100 m. Lors de certains de ces passages je n'ai pas compté moins de 20 places disponibles et parfois 60 places disponibles, je le rappelle, dans un périmètre inférieur à 100 m par rapport à cette entrée du parc Pinçon.

Donc il ne m'apparaît pas que le chantier du parc Pinçon cause autant de désagréments que ça.

M. LE MAIRE. -

De toute façon il y a une règle générale : dès que les travaux commencent tout le monde rouspète et quand ils sont terminés dans 90% des cas tout le monde est content.

Donc pas d'oppositions à ce projet, c'est vrai, attendu depuis longtemps, qui est un joli projet.